

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**PREMIER
MINISTRE**

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr

BODACC « A »

Annonce n° 1851

59 – NORD

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LILLE MÉTROPOLE

Ventes et cessions

392 468 443 RCS Lille-Métropole.

CAP RECOUVREMENT.

Forme : Société à responsabilité limitée.

Capital : 8000 EUR.

Adresse : 395, rue du Général de Gaulle, 59700 Marcq-en-Barœul.

Précédent propriétaire : 504 494 816 RCS Lille-Métropole. **ABJURIS.** 392 468 443 RCS Lille-Métropole. **CAP RECOUVREMENT.**

Oppositions : Article L.236-15 du code de commerce.

Commentaires : 392 468 443 RCS Lille Métropole. CAP RECOUVREMENT. Forme : Société à responsabilité limitée. Capital : 8 000 €. Adresse : 395 rue du Général-de-Gaulle, 59700 Marcq-en-Barœul. Oppositions : art. L 236-15 du Code de commerce. 504 494 816 RCS Lille Métropole. ABJURIS. Forme : Société à responsabilité limitée (associé unique). Capital : 8 000 €. Adresse : 395 rue du Général-de-Gaulle, 59700 Marcq-en-Barœul. Avis de projet de fusion Aux termes d'un acte SSP signé à Marcq-en-Barœul (59) le 30 juin 2025, la société CAP RECOUVREMENT (absorbante) et sa filiale détenue à 100 % ABJURIS (absorbée) ont établi le projet de leur fusion simplifiée, CAP RECOUVREMENT recueillant l'intégralité de l'actif et du passif d'ABJURIS. Éléments transmis : Actif 178 504,20 €, Passif 355 660,02 €, Apport net 177 155,82 €. Coût d'acquisition des titres par l'absorbante : 36 000 €. Mali de fusion prévisionnel : 213 155,82 €. Cette opération entrant dans le cadre des articles L 236-1, L 236-3 et L 236-11 C. com. (Fusion simplifiée mère / fille à 100 %), il ne sera procédé à aucune augmentation de capital, ni à échange de droits sociaux. Les opérations d'ABJURIS réalisées depuis le 1 janvier 2025 seront réputées accomplies pour le compte de CAP RECOUVREMENT. Conformément à l'article L 236-6 C. com., le projet de fusion a été déposé au greffe du tribunal de commerce de Lille Métropole pour chacune des sociétés le 4 août 2025. Les créanciers des sociétés participantes peuvent former opposition à la fusion dans les conditions et délais prévus aux articles L 236-15 et R 236-8 du Code de commerce. Pour avis : la Gérance..